



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 mars 2020

Délibération n°04-2020 : Compte financier 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'article 187 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le recueil des règles budgétaires des organismes (Partie 2 « cadre budgétaire » 3.3.1) ;

Vu les statuts de l'Université Bretagne-Sud ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 919.4 ETPT (794.5 ETPT sous plafond et 124.9 ETPT hors plafond)
- 89 884 487 € d'autorisations d'engagement dont
 - 65 953 827 € Personnel
 - 16 119 381 € Fonctionnement
 - 7 811 280 € Investissement
- 89 795 915 € de crédits de paiement dont
 - 65 945 226 € Personnel
 - 16 786 613 € Fonctionnement
 - 7 064 077 € Investissement
- 90 099 845 € de recettes
- + 303 929 € de solde budgétaire

Article 2 : arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- +694 602,44 € en report à nouveau créateur au compte 110 pour la comptabilisation :
 - de l'avance de contribution de vie étudiante et de campus versée en 2018 (86 459€)
 - du produit constaté d'avance relatif aux droits d'inscription contrepassé sur l'exercice 2019 pour 601 863 € suite à un changement de méthode précisé par la note DGFIP du 03/07/2019
 - une régularisation de subventions non amorties pour 6 280,44 €
- - 2 419 452 € de variation de trésorerie
- 3 004 411,18 € d'excédent sur le résultat patrimonial (dont un excédent de 3 180 259,20 € pour l'UBS, un excédent de 31 501,60 € pour la fondation et une perte de 207 349,62 € pour le CFAUB)
- 4 290 911 € de capacité d'autofinancement
- - 213 255 € de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 3 004 411,18€ en réserves.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 18
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
Abstentions : 2

Visa du Président

Jean Peeters

Documents en annexe : Compte financier 2019.